

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLOU

SEANCE DU MARDI 28 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLOU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la Présidence de Madame Marie SEYEUX, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs SEYEUX Marie – RETIF Jean-Philippe – BOIREAU Christophe - RICHT Marie-Christine - NOUVELLET Elisabeth - LEBEAUPIN Christophe - POIRIER Jean-Marc (*pouvoir de J. GUION*) – RAIMBAULT Fabrice – DE BRITO Maria-Rosa - PLANCHENAULT Florence – HERVE Véronique – LAMBERT Philippe – SAINT-JEAN Stéphanie.

EXCUSES : MM GUION José (*pouvoir à JM. POIRIER*) – DANGUY Dominique.

ABSENT : /

SECRETAIRE de SEANCE : M. BOIREAU Christophe.

Procès-verbal de la dernière réunion adopté à l'unanimité.

❶ VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après avoir étudié les différentes demandes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé d'attribuer les subventions suivantes à l'unanimité :

☞ ASSOCIATION FAMILLES RURALES de BLOU -----	9 200 €
☞ ECOLE de MUSIQUE BLOU – BRAIN : 365 € x 8 élèves domiciliés à Blou -----	2 920 €
☞ HARMONIE SAINT LOUIS -----	2 000 €
☞ COMITE DES FETES -----	600 €
☞ UNION SPORTIVE FOOTBALL -----	1 000 €
☞ CLUB des AMIS de la BUTTE -----	300 €
☞ CLUB des JEUNES (pas de besoin en 2017) -----	0 €
☞ DO-IN LOISIRS ET CULTURE -----	350 €
☞ ANCIENS COMBATTANTS -----	300 €
☞ BIBLIOTHEQUE -----	300 € d'achat de livres

Vote des subventions hors commune :

☞ A.D.M.R. -----	700 €
☞ ECOLE PRIVEE NOTRE DAME des CHAMPS NEUILLE (8 élèves) -----	0 €

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (12 contre – 2 abstentions sur 14 votants) a décidé de ne pas attribuer de subvention en 2017. En effet, l'Inspection Académique envisage une fermeture de classe à l'école publique de Neuillé à la rentrée 2017, par conséquent, le Conseil Municipal doit tout faire pour maintenir les effectifs à l'Unité Pédagogique Blou – Neuillé.

☞ VOYAGE SCOLAIRE de l'ECOLE PRIVEE NEUILLE (3 élèves) -----	0 €
--	-----

Les 3 élèves ont déjà été subventionnés en 2014 pour un voyage. Le principe de ne subventionner qu'un seul voyage par élève inscrit en primaire (public ou privé) est appliqué pour cette demande.

☞ GJSPJ2B FOOTBALL -----	400 €
☞ F.N.A.T.H. -----	40 €
☞ LES RESTOS DU CŒUR -----	303 €

❷ RETRAIT DE LA DELIBERATION SUR LA CLECT

Madame le Maire rappelle que M. le Sous-Préfet sollicite le retrait de la délibération N° 2016-047 du 8 novembre 2016 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charge (CLECT) de la Communauté de Communes Loire-Longué, ainsi que les montants des attributions de compensation définitives versées à partir du 1^{er} janvier 2017.

En effet, cette délibération présente un caractère illégal puisque le Conseil Municipal n'avait pas compétence pour approuver le montant des attributions de compensations définitives à verser en 2017 par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de retirer et d'annuler la délibération N°2016-047 du 8 novembre 2016.

⑤ TRAVAUX CIMETIERE : DEMANDE DETR

Dans le cadre des travaux de réaménagement du cimetière, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).

④ DEVIS REFECTION DES GOUITIERES A LA MAIRIE

Malgré des travaux réalisés en 2013, la gouttière en façade de la Mairie nécessite de réaliser des nouveaux travaux. Un devis a été établi par l'entreprise Bauné. Avant de prendre une décision définitive, le conseil demande la réalisation d'un deuxième devis.

⑥ ROUTE DE VERNANTES

L'ATD de Baugé propose la création d'un plateau de 27 mètres de long et d'une écluse sur la route de Vernantes. Une rencontre est prévue avec l'ATD milieu mars afin de présenter le projet définitif.

⑥ RALENTISSEURS

Les deux ralentisseurs situés Chemin du Boulevard ont été enlevés à la demande de la Préfecture pour non-conformité.

⑦ TRAVAUX DIVERS DE VOIRIE

Pour les travaux d'aménagement autour du terrain Multisport et du chemin piétonnier de la cour de l'Espérance à la Clé des Champs, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise Desforges de Longué pour un montant total des travaux d'un montant de 6073,02€ TTC. Le Conseil décide de ne pas réaliser les travaux de la partie 2 du chemin piétonnier de la Clé des Champs.

⑧ ECLAIRAGE PUBLIC

Une demande va être faite au SIEML pour harmoniser l'éclairage public dans le bourg. Une demande va être également faite pour chiffrer l'enfouissement de la deuxième tranche Chemin du Boulevard.

⑨ QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ Courrier de la Sté l'Espérance : accord est donné pour fournir des clés aux nouveaux membres du bureau. En ce qui concerne le local poubelle, la réponse est négative.
- ⇒ Challenge de boules : Une équipe sera engagée au challenge de Boule d'Anjou.
- ⇒ Ecole de musique : un courrier sera envoyé aux responsables de l'école de musique pour interdire le stationnement lors de l'arrivée ou du départ des personnes des cours de musique dans le virage du chemin du Boulevard ainsi que Route de Neullé.
- ⇒ Comité des Fêtes : demande pour couper l'arbuste à l'entrée de la salle.
- ⇒ École : voir pour le contrat de maintenance pour l'informatique à l'école.
- ⇒ Foot : le Conseil est invité à remise de maillots aux féminines le 4 mars à 18h00.
- ⇒ Club des amis de la butte : il y a un problème de chauffe-eau, à voir
- ⇒ Site internet de la Commune : une remise à jour a été effectuée.
- ⇒ Harmonie Saint Louis : Hélène Moreau en est la nouvelle présidente
- ⇒ Nettoyage de la commune : il aura lieu le samedi 11 mars à 9h30
- ⇒ Commission animation : réunion le 15 mars à 20h30
- ⇒ Dégradations : il a été constaté de plus en plus de dégradations volontaire dans le bourg et au lotissement.

Prochain conseil : LUNDI 27 MARS 2017 à 20H00
Vote des budgets en présence de Mme LEHEC Trésorier

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.